

MAINTENANCE du Système de Sécurité Incendie (SSI)

MARCHÉ PASSÉ SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Dépositaire de l'offre

Etablissement : Collège du Pilat
2, allée de la Chaize
42220 Bourg-Argentan

Pouvoir adjudicateur : Mme Michèle TODISCO, Principale
Contact : Mme Christelle CROS, Adjointe Gestionnaire
Courriel : intendant.0420003a@ac-lyon.fr
Tel : 04.77.39.60.50

Objet du marché :

Le marché a pour objet la vérification et l'entretien des installations de détection d'incendie.

- Maintenance du SSI, du désenfumage naturel et du compartimentage sur les 3 bâtiments, avec une visite annuelle.
- Dépannage en moins de 48h

Période du contrat : **du 01 mai 2020 au 30 avril 2023**, soit 3 ans ferme.

La mise en application du contrat se fera en fonction des lois, décrets, codes en vigueur lors de la signature de celui-ci. Si en cours de contrat des modifications des normes ou autres interviennent, le prestataire devra les mettre en application sans faire valoir une augmentation de tarif.

Description du matériel pris en charge (liste non exhaustive) :

1 Centrale d'alarme : SCHUBB
35 déclencheurs manuels
40 détecteurs automatiques (comble)
28 sirènes
34 ventouses portes coupe-feu
4 skydômes de désenfumage

Les candidats doivent obligatoirement prendre rendez-vous auprès de la Gestionnaire pour visiter l'installation et prendre connaissance du dossier SSI à partir du 9/03/2020.

Aucune offre ne sera acceptée sans visite préalable.

Descriptif de la prestation demandée

Le titulaire du marché s'engage à assurer :

- La maintenance préventive du SSI, du désenfumage naturel et du compartimentage
- La maintenance corrective, après présentation d'un devis et validation du devis par l'établissement.

Le prestataire doit être qualifié et agréé pour assurer l'entretien et la maintenance préventive du SSI d'un ERP.

La proposition devra préciser la description des prestations fournies incluses dans le prix.

Toute intervention (dépannage comme visite de maintenance) doit faire l'objet d'un rapport écrit. Le registre de sécurité doit être correctement renseigné et signé. En cas de dysfonctionnement constaté des installations, le prestataire devra le noter et en aviser immédiatement le représentant du collège et lui faire part des mesures à prendre pour une remise en état en vue d'assurer la continuité de la sécurité.

L'offre de prix doit faire figurer, outre le prix proposé pour la redevance annuelle comprenant la visite de maintenance, le montant des interventions annexes (coût du déplacement et de la main d'œuvre en cas de dépannage).

Concernant la maintenance corrective, les différents éléments seront regroupés sur un bordereau des prix unitaires, qui détaillera le tarif des principales pièces usuelles habituellement remplacées (batterie, déclencheur manuel, détecteur, sirène d'évacuation, ventouse, etc.)

Conditions relatives au marché

- Le contrat sera présenté et voté au Conseil d'Administration en avril 2020
- Paiement par mandat administratif sous trente jours à réception de factures. L'IBAN devra obligatoirement figurer sur la facture.
- Dépôt des factures sur le Portail CHORUS

Présentation des candidatures et offres

Elles devront être déposées sur la plateforme aji-France.com **avant le vendredi 20 mars 2020, 16h00.**

- Un devis chiffré de la prestation avec un prix fixe pour les 3 ans, pas de revalorisation annuelle.
- Présentation et détail de la prestation proposée
- Tout autre document jugé utile par le candidat

Critères d'attribution

- Qualité des produits : 20%, jugée à l'appui de la présentation et détail de la prestation proposée
- Qualité des services associés : 20%
- Prix : 60%